

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du

**26 FEV. 2021**

**fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2021**

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le I) du 2° du I de son article 11 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 février 2015 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Île-de-France,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Ruxandra DUMITRESCU, attachée d'administration de l'État, est nommée présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Île-de-France au titre de l'année 2021.

#### **Article 2**

M. Erwan HOTIER, attaché d'administration de l'État, est nommé vice-président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Île-de-France au titre de l'année 2021.

#### **Article 3**

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- Mme Karima ADANE, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Linda ALKAMA, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Willy ANDREWS, attaché d'administration de l'État ;
- M. Aurélien BARON, attaché d'administration de l'État ;
- M. Franck BONICATTO, lieutenant-colonel de la gendarmerie ;
- M. Didier BOUVIER, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Ivan CABIOC'H, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Aurélie CANAUD, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Dimitri CANO, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Véronique CASAGRANDE, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Delphine CHAVAGNE, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Apolline COANGA, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Frédérique DAO-PANAM, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- Mme Mylène DELBART, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Eugénie DERUMIGNY, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Emmanuelle DOMZALSKI, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- M. Pascal Fabre, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Karine FERRY, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Stéphanie GOUNET, secrétaire administrative de classe supérieure ;

- Mme Nadine GOVINDIN, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Séverine JEANNE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre JEGOU, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Paul LAURENS, attaché d'administration de l'État
- Mme Morgane LOUIS-JEAUNET, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Marine MIGUEL, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Stéphanie MILLARD, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Cynthia PAJOUL, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Brune PENET, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Eddine RENÉ, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- Mme Aurélie SERVENT, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Sabrina SYLVESTRE, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Corinne VEGA, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Céline VIGIER, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Yamina ZEGHOUDI, secrétaire administrative de classe supérieure.

Sont désignés en qualité d'examineurs qualifiés :

- M. Benoit FERRON, professeur agrégé de mathématiques ;
- Mme Catherine CASTERA, professeure de français.

#### Article 4

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Erwan HOTIER, attaché d'administration de l'État, vice-président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Île-de-France au titre de l'année 2021.

#### Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Fait le **26 FEV. 2021**

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur  
du recrutement et de la formation  
Thomas FAUCONNIER

